



Phase 2

Sélections des athlètes représentant la France aux JO des Jeunes 2010

1. OBJECTIF

L'objectif de la FFVoile est de sélectionner les coureurs Garçon et Fille qui seront proposés au CNOSF pour représenter la France au JO des jeunes dans la discipline 293 OD.

2. SÉLECTIONS

Les sélections sont arrêtées par le Comité de Sélection de la FFVoile.

Ce Comité de Sélection est constitué par :

- Le Vice Président en charge de la Voile légère, Jean Pierre CHURET.
- Le Directeur Technique National, Philippe GOUARD.
- Le Coach Manager des « Bleuets », Gildas PHILIPPE.

Ce comité pourra faire appel à des experts si nécessaire.

Modalités

a- Règlement

1. Sélection sur une épreuve spécifique:
 - Une épreuve spécifique sera organisée à l'ENVSN du 15 au 18 avril 2010.
 - L'épreuve spécifique sera validée dès que 4 courses seront validées.
 - Seront sélectionnés aux JO des jeunes : La première fille et le premier garçon au classement général de l'épreuve spécifique de sélection.
2. Admissibilité :
 - Comme précisé dans la description de la phase 1 : Qualification de la Nation, seuls les coureurs dont l'acte de candidature a été validé par le Comité de Sélection et qui ont participé au Championnat d'Europe de Cadix du 29 décembre 2009 au 03 janvier 2010, peuvent participer à l'épreuve spécifique de sélection de la Phase 2.
 - 6 Filles : Léa MATTEI, Clidane HUMEAU, Manon QUERE, Lola DERENNES, Océane KERUZORE, Alizée DE SOUZA.
 - 24 Garçons : Gaël COUSIN, Yann DUPONT, Maxime LABAT, Dante CHIAPELLO, Raphaël FOURN, Albert CHAILLOT, Martin OLMETA, Romain LHUILLIER, Gabin DE KETTELBUTTER, Simon MILLET, Marc LAVAUD, Arthur ORJUBIN, Victor RIGOLOT, Arthur GOURHANT, Damien GASPARIAN, Vincent SULTANA, Maxime FEVRIER, Hubert AUPINEL, Rodolphe ROCHE, Thibault DELORME, Guillaume BILLET, Maxence JOLIVET, Maxime ABIVEN, Niels DUPONT.
3. Prise en compte du Classement du Championnat d'Europe 2010 dans le Classement de l'épreuve spécifique.
 - Pour les filles et les garçons, l'épreuve spécifique de sélection prendra partiellement en compte le classement général du Championnat d'Europe 2010 de CADIX.
 - Le résultat (classement final) du Championnat d'Europe sera considéré comme la 1^{ère} course validée de l'épreuve spécifique de sélection, conformément au tableau figurant ci-dessous. A partir de 4 courses validées, le plus mauvais score sera retiré, étant entendu que le nombre de courses validées pourra être supérieur à 4.



| Nom | Prénom | Manche 1 |
|-----------------|-----------|----------|
| COUSIN | GAEL | 1 |
| DUPONT | YANN | 2 |
| LABAT | MAXIME | 3 |
| CHIAPELLO | DANTE | 5 |
| FOURN | RAPHAEL | 6 |
| CHAILLOT | ALBERT | 7 |
| OLMETA | MARTIN | 9 |
| LHUILIER | ROMAIN | 11 |
| DE KETTELBUTTER | GABIN | 14 |
| MILLET | SIMON | 18 |
| LAVAUD | MARC | 19 |
| ORJUBIN | ARTHUR | 22 |
| RIGOLOT | VICTOR | 23 |
| GOURHANT | ARTHUR | 26 |
| GASPARIAN | DAMIEN | 31 |
| SULTANA | VINCENT | 36 |
| FEVRIER | MAXIME | 40 |
| AUPINEL | HUBERT | 43 |
| ROCHE | RODOLPHE | 46 |
| DELORME | THIBAUT | 52 |
| BILLET | GUILLAUME | 53 |
| JOLIVET | MAXENCE | 68 |
| ABIVEN | MAXIME | 75 |
| DUPONT | NIELS | 76 |

| Nom | Prénom | Manche 1 |
|----------|---------|----------|
| MATTEI | LEA | 1 |
| HUMEAU | CLIDANE | 3 |
| QUERE | MANON | 9 |
| DERENNES | LOLA | 12 |
| KERUZORE | OCEANE | 15 |
| DE SOUZA | ALIZEE | 23 |

4. Epreuve spécifique non validée

Dans le cas où l'épreuve spécifique de sélection ne serait pas validée, le comité de sélection validera le résultat (classement final) du Championnat d'Europe 2010 de Cadix.



3. VALIDATION DES SELECTIONS

- Le Comité de Sélection validera la proposition de sélection des coureurs à partir du classement général de l'épreuve spécifique de sélection. La liste des coureurs proposés au CNOSF pour représenter la France aux JO des jeunes dans la discipline 293 OD sera publiée par publication électronique sur le site de la FFVoile. En cas de désistement, le comité de sélection désignera le remplaçant qui aura obtenu le meilleur résultat lors de l'épreuve spécifique de sélection.
- Chaque sélectionné s'engage à respecter le programme de préparation qui sera mis au point conjointement avec l'entraîneur responsable du projet JO des jeunes.
- Chaque sélectionné s'engage à respecter l'intégralité du programme JO des jeunes imposé par le CNOSF.
- En cas d'infraction à la réglementation de la FFVoile et/ou manquement à l'éthique sportive, le Comité de sélection pourra invalider la sélection et désigner un nouveau sélectionné.
- Chaque coureur sélectionné devra être à jour de son suivi médical longitudinal. Chaque coureur sélectionné autorise la FFVoile à utiliser gracieusement son image et son nom sur tout support à des fins promotionnelles et/ ou publicitaires.

Au final, c'est le CNOSF qui, sur proposition de la FFVoile, validera la sélection définitive des coureurs pour représenter la France aux JO des jeunes dans la discipline 293 OD.